



PV CDA n° 2 (Discipline) du 20 décembre 2023

Pôle Discipline de la Commission Départementale d'Arbitrage du mercredi 20 décembre 2023 au District des Hautes-Pyrénées de Football à Tarbes.

Membres présents : Elmehdi **DAHAN** - Mohamed **EL MAADIOUI** (*Président*) – Hubert **FORESTIER**
- Jessica **FORESTIER** (*Secrétaire de séance*) - Azzedine **IAKINI**.

Membre absent excusé : Sébastien **AMILLAT**.

Arbitre convoqué en discipline et présent : Xxx **XXX** (*Senior District X*)

MANQUEMENTS AUX DEVOIRS DE L'ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE

La Commission auditionne Monsieur Xxx **XXX** (*Senior District X*) et examine ses importantes infractions, en sa qualité d'arbitre central, lors d'une rencontre de D2 Senior le XX/11/23, opposant l'équipe de **YYY** à celle de **ZZZ**.

EXPOSE DES FAITS :

Il lui est reproché d'avoir arbitrairement, après le match, enlevé tous les cartons disciplinaires distribués pendant le match. Les 04 cartons jaunes, dissimulés de façon intentionnelle, n'ont pas été consignés en fin de rencontre sur la feuille de match informatisée (FMI).

L'arbitre reconnaît les faits qui lui sont reprochés, regrette d'avoir mal agi et promet devant la commission de ne plus recommencer.

PAR CES MOTIFS :

Face à ce manquement sérieux qui incombe aux devoirs de l'arbitre, la Commission décide de lui attribuer une **sanction administrative de non désignation comme suit** :

- **Pour ne pas avoir consigné sciemment sur la FMI les quatre cartons jaunes :**
6 semaines de non désignation à partir du 01/01/24 au 11/02/24 inclus.
5 points / 10 lui seront retirés de sa note CDA de la saison en cours.

Les présentes décisions de la CDA – Pôle Discipline – sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'Article 190 des Règlements Généraux.

Mohamed EL MAADIOUI
Président



Jessica FORESTIER
Secrétaire de séance

